

# Commune de St Jean d'Arves

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2018

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie avec procuration à BESSE Yann.  
Monsieur COCHE Jeremy avec procuration à PIGNOLI Christophe.  
Monsieur KOPP Pierre-Ivan.

\*\*\*\*\*

- Présentation du projet par la société Eléments.

\*\*\*\*\*

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour deux points exceptionnels : Décision modificative n°1 du cinéma et décision modificative n°1 de la commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

Décision modificative N°1 du cinéma :

Compte 7488 : -50 000€

Compte 7478 : + 50 000€

Décision modificative N°1 de la commune :

Compte 67441 : -50 000€

Compte 65738 : + 50 000€

\*\*\*\*\*

- Approuve à l'arrêté municipal portant réglementation du marché de plein air de la commune de Saint Jean d'Arves.

\*\*\*\*\*

- Approuve les tarifs du marché communal comme suit :

Hiver            Abonné de 1 à 3 mètres linéaires : 60 €            Non abonné : 6 € le mètre linéaire.  
                         de 4 à 6 mètres linéaires : 75 €  
                         + de 6 mètres linéaires : 130 €

Été                Abonné de 1 à 3 mètres linéaires : 50 €            Non abonné : 5 € le mètre linéaire.  
                         de 4 à 6 mètres linéaires : 65 €  
                         + de 6 mètres linéaires : 120 €

\*\*\*\*\*

- Décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité, emploi non permanent à compter du 25 juin 2018.

\*\*\*\*\*

- Décide de créer un poste de directrice de la halte garderie, infirmière, emploi non permanent pour faire face à un besoin annuel lié à un accroissement temporaire d'activité d'un an du 2 juillet 2018 au 30 juin 2019 à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide d'embaucher une directrice adjointe à la halte garderie en qualité d'infirmière pour 10 mois du 9 juillet 2018 au 30 avril 2019 à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide d'embaucher un agent social à la halte garderie pour un an du 2 juillet 2018 au 30 juin 2019 à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Décide de choisir la société Arpège pour un logiciel à la halte garderie. Le montant du devis est de 6 820.90 € HT soit 7 813.08 € TTC, une partie est prise en compte par la CAF.

\*\*\*\*\*

- Décide de ne pas acheter le musée du Mont Corbier pour des raisons financières.

\*\*\*\*\*

- Décide de ne pas verser de subvention pour le Rallye Aicha des Gazelles.

\*\*\*\*\*

- Approuve le devis de 2 207,20 € concernant l'assistance à la rédaction de conventions pour la mise à disposition de biens communaux (centre équestre, terrains de tennis, activités sur le domaine skiable).

\*\*\*\*\*

- Décide d'adhérer à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorale et Rurales pour l'année 2018, pour un montant de 75€.

\*\*\*\*\*

- Décide comme membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : BESSE Yann, BALMAIN Jean-Paul, VIAL Stéphane.

Suppléants : PIGNOLI Christophe, KOPP Pierre-Ivan, RIVET Stève.

\*\*\*\*\*

- Approuve la convention de coopération 2018-2020 jointe à la présente délibération ; autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tout avenant ou toute autre pièce s'y rapportant ; désigne Monsieur PIGNOLI Christophe en tant que membre titulaire et Monsieur BESSE Yann en tant que membre suppléant au sein du Comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation de la convention, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Approuve la convention de répartition des compétences entre l'office de tourisme et la Commune de Saint Jean d'Arves à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### Questions diverses :

- Demande de rendez-vous avec le TDL pour les travaux de la RD 80.